



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30135

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la carte scolaire du premier degré pour le département de l'Isère. En effet, les parents d'élèves et les enseignants estiment la dotation en postes prévue pour la rentrée scolaire 1999 insuffisante. Avec 5 506 postes en Isère, le taux d'encadrement est de 5,029 enseignants pour 100 élèves. Or, la moyenne du groupe 2 dans lequel se situe ce département est de 5,106 pour 100 élèves. On note donc un écart de 84 postes avec ce niveau moyen. Dans ces conditions l'affectation de 2 postes supplémentaires ne permettra pas de respecter en Isère les directives gouvernementales en ce qui concerne tant les décharges des directeurs d'écoles que le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones sensibles. En outre, les remplacements seront très difficiles à assurer. Il lui demande donc quelles sont les perspectives d'évolution du nombre de postes d'enseignants du premier degré dans le département de l'Isère afin que les priorités du Gouvernement puissent effectivement y être appliquées.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, la préparation de la rentrée 1999 se déroule dans le contexte d'une décroissance démographique continue qui se conjugue avec le maintien des moyens. Cette situation permet de répondre aux besoins liés au plan en faveur de la Seine-Saint-Denis et au plan de développement pluriannuel des départements d'outre-mer. La répartition des moyens entre les académies est établie à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la situation des départements qui composent chaque académie. La démographie scolaire, la structure du réseau des écoles, le potentiel de remplacement, les spécificités locales, en particulier la ruralité et les difficultés sociales ou d'environnement, figurent parmi les éléments d'analyse retenus. En application du principe d'équité et grâce à un effort de redéploiement, il a été possible d'abonder la dotation des académies dont certains départements connaissent une augmentation démographique significative. Ainsi, l'académie de Grenoble a bénéficié de l'attribution de trente-six postes d'enseignant du premier degré qui devrait se traduire par une nouvelle amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles de cette académie. Corrélativement, le taux d'encadrement réel de l'académie qui était de 5,09 postes pour cent élèves en 1996 devrait atteindre 5,14 en 1999. Les recteurs d'académie ont, désormais, l'entière maîtrise de la répartition interdépartementale des dotations académiques. Ils peuvent, par conséquent, procéder aux transferts d'emplois qu'ils estiment nécessaires pour atténuer les disparités relevées entre les différents départements de leur académie. L'établissement des projets académiques doit tendre vers une utilisation optimale des moyens de l'académie et des départements, en fonction, d'une part, des objectifs nationaux et, d'autre part, des contraintes et des caractéristiques locales. Dans ce cadre, le département de l'Isère a reçu deux postes supplémentaires bien que les effectifs d'élèves soient en légère diminution. S'agissant, plus précisément, des difficultés que vous évoquez pour les décharges de directeurs, le remplacement des maîtres absents, l'adaptation et l'intégration scolaire ainsi que pour la scolarisation en maternelle, il convient de saisir les autorités académiques qui sont le mieux à même de répondre à vos préoccupations et d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30135

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2936

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4427